Cinquante troisième année. - N° 227 A Lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2958

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON-LES-BAINS

Ventes et cessions

449 468 693 RCS Thonon-les-Bains.
M & C.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 50000 EUR.
Adresse : 300, rue Louis Rustin, Archamps, 74162 Saint-Julien-en-Genevois Cedex.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 20 novembre 2019, la société M&C, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, ayant son siège social à Saint Julien en Genevois (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, 449 468 693 RCS THONON LES BAINS, la société AMABAN, société à responsabilité limité au capital de 100.000 €, ayant son siège social à MONTAUBAN (82000), 140 avenue André Jorigné, 481 312 304 RCS MONTAUBAN, la société AMABEGE, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, ayant son siège social à LABEGE (31670), 261 rue Max Planck, 418 098 794 RCS TOULOUSE, la société AMABI, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, ayant son siège social à ALBI (81000), ZAC de Fonlabour, Centre Commercial Les Portes d'Albi, 510 617 285 RCS ALBI et la société AMAZONIE, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, ayant son siège social à PORTET SUR GARONNE (31120), 13 bis boulevard de l'Europe, 383 347 077 RCS TOULOUSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés AMABAN, AMABEGE, AMABI et AMAZONIE par la société M&C. La société AMABAN ferait apport à la société M&C de la totalité de son actif, évalué à 449.852 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 652.385 €, soit un apport net d'un montant de -202.533 €. La société AMABEGE ferait apport à la société M&C de la totalité de son actif, évalué à 617.723 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 362.079 €, soit un apport net d'un montant de 255.644 €. La société AMABI ferait apport à la société M&C de la totalité de son actif, évalué à 607.613 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 841.511 €, soit un apport net d'un montant de -233.898 €. La société AMAZONIE ferait apport à la société M&C de la totalité de son actif, évalué à 929.472 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 366.773 €, soit un apport net d'un montant de 562.699 €. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base d'un bilan pro forma arrêté le 31 août 2019, établi selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 pour la société M&C, absorbante, et sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 août 2019 pour chacune des sociétés absorbées. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er septembre 2019, tant sur le plan comptable que

sur le plan fiscal. Toutes les opérations actives et passives réalisées par les sociétés AMABAN, AMABEGE, AMABI et AMAZONIE depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte et aux profits et risques de la société M&C. La société M&C, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales des sociétés AMABAN, AMABEGE, AMABI et AMAZONIE, sociétés absorbées, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il n'y aura pas lieu à l'émission de parts sociales nouvelles de la société absorbante, ni à augmentation de capital de la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : Néant. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société M&C, société absorbante, le 10 janvier 2020 au plus tard. Le projet de fusion a été déposé le 21 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de THONON LES BAINS, au nom de la société M&C, société absorbante ; le 21 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN, au nom de la société AMABAN, société absorbée ; le 21 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, au nom de la société AMABEGE, société absorbée ; le 21 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce d'ALBI, au nom de la société AMABI, société absorbée et le 21 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, au nom de la société AMAZONIE, société absorbée Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis Le Gérant.

